Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212200976-20251209-DEL_2025_89-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-89

Objet : Finances communales – Tarifs de location de la salle de l'Encrier pour l'association Rance Yoga

Le 9 décembre 2025, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Présent ce jour : 12 - **Absents :** 2 - **Procurations :** 0 – **Votant :** 12

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Karine BARON, Daniel MAILLARD. Guy LERIBAULT, Jean-Luc RICHEUX, Patrick SIMON, Romain GUILLET, Sylvie OGER, Michel CAMPION, Sophie GALLAIS, Perrine MENARD, Damien LABBÉ.

Absents excusés : Maud HOUSSAIS, Marina JUBIN.

Secrétaire de séance : Patrick SIMON

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Madame Christine ALIX donne des cours de Yoga tous les mardis de 18h30 à 19h30 dans la salle de L'Encrier sauf pendant les vacances scolaires.

Par délibération du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la location de la salle de l'Encrier pour l'activité de Madame ALIX de la façon suivante :

- 20 € par séance pour la période du 1er avril au 30 septembre,
- 30 €par séance pour la période du 1er octobre au 31 mars.

Madame ALIX envisage d'intégrer l'association Rance Yoga qui est une association basée à Dinan et qui existe depuis 20 ans. Elle compte 130 adhérents et organise 11 cours à Dinan et Léhon. En intégrant cette association, cela permettra à Mme ALIX d'assurer la continuité des cours avec des remplacement éventuels par les professeurs de l'association en cas d'absence, et de développer un peu plus cette discipline auprès des habitants de La Landec car l'association dispose de plusieurs moyens de communication.

Dans ces conditions, l'association Rance Yoga sera l'utilisateur de la salle de L'Encrier et non Madame ALIX.

Ainsi, l'association sollicite la Commune pour fixer un forfait annuel de location de la salle de L'Encrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de :

- **FIXER** un forfait annuel de location de la salle de l'Encrier pour l'association extérieure à La Landec Rance Yoga de 150 € pour la période de septembre à juin. Ce forfait pourra être réévaluer chaque année.
- **INDIQUER** que l'association Rance Yoga n'utilisera pas la salle de L'Encrier pendant les vacances scolaires.
- **PRÉCISER** que l'association Rance Yoga est d'accord pour le paiement d'un forfait de location de 150 € à condition d'avoir 12 adhérents à exercer le yoga à La Landec.

A La Landec, le 9 décembre 2025
Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,

Didier SAILLARD

Le secrétaire de séance,

Patrick SIMON

MAIRIE DE LALANDEC 22190 (Côtes d'Armor)